



PRÉFET DU VAL-D'OISE

COMMUNE D'ATTAINVILLE

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

relatif à : la demande formulée par la société PICHETA en vue d'obtenir l'autorisation d'extension de l'installation de stockage de déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante située sur le territoire de la commune SAINT-MARTIN-DU-TERTRE, Chemin rural N° 2 aux lieux-dits « Le Champ Gonelle », « La Montagne du Trou à Guillot » et « Frêne du Haut de Rossay », comprenant un aménagement paysager au Nord du site dont l'unique objectif est d'améliorer l'intégration paysagère du projet.

OBJET DE L'ENQUÊTE : Dossier de demande d'autorisation d'extension de l'installation de stockage de déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante située sur le territoire de la commune **SAINT-MARTIN-DU-TERTRE**, Chemin rural N° 2 aux lieux-dits « Le Champ Gonelle », « La Montagne du Trou à Guillot » et « Frêne du Haut de Rossay », comprenant un aménagement paysager au Nord du site dont l'unique objectif est d'améliorer l'intégration paysagère du projet.

ARRÊTE D'OUVERTURE D'ENQUÊTE :

Arrêté N°IC-19-084 du 27 septembre 2019 de Monsieur le préfet du Val-d'Oise.

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR désigné par le président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise par ordonnance du 9 septembre 2019 :

Monsieur Ronan HEBERT, maître de conférences.

Durée de l'enquête : 32 jours

Date d'ouverture : **du vendredi 8 novembre 2019 au mardi 10 décembre 2019 inclus**

Aux heures d'ouverture de la mairie.

REGISTRE D'ENQUÊTE :

Comportant 18 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations et propositions du public. Ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du **commissaire enquêteur** à la mairie de SAINT-MARTIN-DU-TERTRE ou transmises par voie électronique à l'adresse suivante : **pref-icpe@val-doise.gouv.fr**

RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Seront tenus à la disposition du public dès leur réception en mairie de SAINT-MARTIN-DU-TERTRE aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et à la Préfecture du Val-d'Oise – Direction de la Coordination et de l'Appui Territorial – Section des installations classées

RÉCEPTION DU PUBLIC PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Le commissaire enquêteur recevra le public :

- ◆ en mairie de SAINT-MARTIN-DU-TERTRE :
- ◆ le samedi 9 novembre 2019 de 9h00 à 12h00
- ◆ le mercredi 20 novembre 2019 de 15h00 à 17h30
- ◆ le samedi 30 novembre 2019 de 9h00 à 12h00
- ◆ le mercredi 4 décembre 2019 de 15h00 à 17h30
- ◆ le mardi 10 décembre 2019 de 15h00 à 17h30

Voir les textes réglementaires en page 19

Première journée

Le 2/11/2019 de _____ heures à _____ heures _____

Observations de M.

Jouhanna Khitifa 19/11/19
Conseiller Municipal Attarins II

d'impact environnemental de l'exploitation
quelques-uns de la façon dont il est traité est
important. J'attire l'attention de services
sur :

→ Stockage de matériaux, en phase d'extraction,
sur longue durée \Rightarrow risque très négatif
et risques de poussières importantes.

→ Trafic de camions et impact sur le risque
d'habilitation des chemins agricoles par les
routiers et usagers \Rightarrow Action de soutien
aux communes par gestion


→ Nuisance sonore des engins en exploitation
sous évaluée

→ Faire action de prévention des poussières
en phase d'extraction.

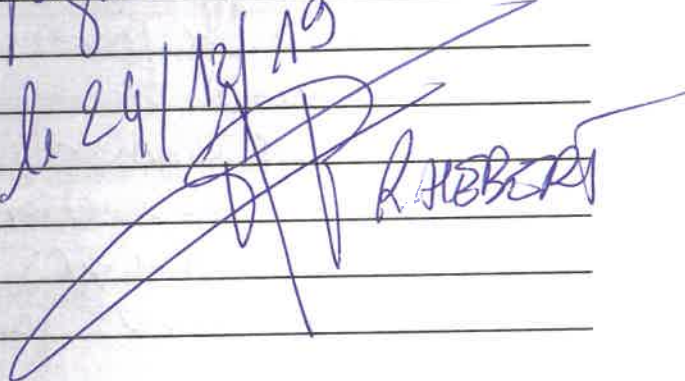
→ Modifier le projet par maintenir en espace
boisé la zone des carrières et er 13.
 \Rightarrow Impact biodiversité.

→ Demander les actions plus importantes.

à l'exploitant par maintenir les.
zone enherbée, fleurs, baccas,
des nichoirs, les seules...
par la soussignée de la Chasse et de la Pêche
→ Can su se repassa de l'exploitant
aux remarques du service départemental
d'incendie et de secours.

Registre 

le 24/12/19


R. HEBERT

Le 24 Décembre 2019 à 17 heures 40

Le délai d'enquête étant expiré, Romain HERBERT

je soussigné, Odette LOZATIC-Jaure, déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 46 consécutifs,

du 8/11/2019 au 28/12/2019

de 8 heures 45 à 11 heures 45 } du lundi au
de 14 heures 00 à 17 heures 00 } vendredi
de _____ heures _____ à _____ heures _____
de _____ heures _____ à _____ heures _____
de _____ heures _____ à _____ heures _____

Les observations ont été consignées au registre par 1 personnes
(pages N° 2 à N° 3).

En outre, j'ai reçu 0 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. - Lettre en date du _____ de M.

2. - Lettre en date du _____ de M.

3. - Lettre en date du _____ de M.

4. - Lettre en date du _____ de M.

Le présent registre ainsi que les 0 pièces qui y sont annexées
et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins, le 24/12/2019
à M. _____

(Voir mention de clôture en page 17)

Conclusions du Commissaire Enquêteur